



FI001' MODULE DE FORMATION CONTINUE – DIAGNOSTIC DPE



7 HEURES



PUBLIC

Diagnostiqueur immobilier dans la cadre de la recertification



OBJECTIFS

- Vous serez capable d'appliquer la méthodologie du **NOUVEAU DPE SANS MENTION 2021**
- Vous serez en mesure de réaliser un Diagnostic de Performance Energétique « sans mention » pour la réalisation des OPE d'habitations individuelles et de lots dans des bâtiments à usage principal d'habitation.
- Vous serez en mesure de réaliser des attestations pour la réglementation thermique.

TUTORAT

Durant toute la durée de votre formation, vous avez la possibilité d'échanger avec un formateur dans le domaine.

Une visio de 30 minutes accès sur le terrain est inclus vous permettant de poser toutes les questions.

Nous vous accompagnons step by step !

PROGRAMME



1. Les généralités sur le bâtiment : · La typologie des constructions, les bâtiments, les produits de construction, les principaux systèmes constructifs, les techniques constructives, notamment les différents types de murs, de toiture, de menuiseries, de planchers, de plafonds, leur évolution historique et leurs caractéristiques locales ; · Les spécificités des bâtiments construits avant 1948, notamment en termes de conception architecturale et de caractéristiques hygrothermiques des matériaux.

2. La thermique du bâtiment : · La thermique des bâtiments, notamment les notions de thermique d'hiver et d'été, de prévention et de traitement des désordres thermiques ou hygrométriques sur les bâtiments ; · Les grandeurs physiques thermiques, notamment la température, les degrés jours unifiés, la puissance, les énergies primaire et secondaire, le flux thermique, la résistance thermique, la conductivité thermique, la capacité calorifique, l'inertie thermique, les pouvoirs calorifiques supérieur et inférieur, la notion d'émission de gaz à effet de serre Les différents modes de transfert thermique : conduction, convection (naturelle et forcée), rayonnement ; · Les principes des calculs de déperditions par les parois

3. L'enveloppe du bâtiment : · Les matériaux de construction, leurs propriétés thermiques et patrimoniales, notamment pour des matériaux locaux ou présentant un faible impact environnemental et leur évolution historique ; · Les défauts d'étanchéité à l'air et de mise en œuvre des isolants ainsi que les sources d'infiltrations d'air parasites ; · Les possibilités d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique de l'enveloppe du bâtiment et leurs impacts potentiels, notamment sur les besoins en énergie du bâtiment, ses émissions de gaz à effet de serre et sur les changements hygrothermiques des ambiances du bâtiment.

4. Les systèmes : · Les réseaux de chaleur, les équipements techniques, notamment les principaux équipements individuels de chauffage, de climatisation et de production d'eau chaude sanitaire utilisant différentes sources d'énergie ; · Les principaux équipements de ventilation : simple et



CENTRE DE FORMATION POUR DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

PLATEFORME E-LEARNING

PRÉREQUIS

Être certifié dans le domaine « diagnostic DPE »

double flux ; · Les principaux équipements individuels utilisés pour contrôler le climat intérieur ; · Les défauts de mise en œuvre des installations et les besoins de maintenance ; · Les technologies innovantes ; · Les notions de rendement des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire ; · La mise en place d'énergies renouvelables ; · Les possibilités d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique des systèmes et leurs impacts potentiels, notamment sur les besoins en énergie du bâtiment, ses émissions de gaz à effet de serre et sur les changements hygrothermiques des ambiances du bâtiment.

5. Les textes réglementaires : · Les textes législatifs et réglementaires sur le sujet, notamment les différentes méthodes d'élaboration des diagnostics, la liste des logiciels arrêtée et pouvant être utilisés ; · Les notions juridiques de la propriété dans les bâtiments et les relations légales ou contractuelles entre les propriétaires du bâtiment, les propriétaires des locaux à usage privatif, les occupants, les exploitants et les distributeurs d'énergie ; · La terminologie technique et juridique du bâtiment, en rapport avec l'ensemble des domaines de connaissance mentionnés ci-dessus. »

Conformément à l'arrêté du 24
Décembre 2021

www.cfdi-formation.fr

05.56.91.19.41